



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
www.paca.mutualite.fr

## Contributions de la Délégation 06 au pré-rapport du Congrès 2018

### Interpellation sur la thématique « Accès aux soins »

#### **1/ Comment éviter que le paiement à l'acte ait une influence sur la qualité de prise en charge du patient ?**

La rémunération de la grande majorité des médecins généralistes est fondée sur le paiement à l'acte, avec un tarif fixé par des conventions entre leurs syndicats et l'assurance maladie. Pour augmenter leurs revenus, ils doivent donc augmenter le nombre des actes qu'ils effectuent.

Le paiement à l'acte ne semble pas favoriser l'échange entre patient et médecin, particulièrement dans les cas de maladies chroniques.

*Ne serait-il pas préférable d'appliquer un tarif en fonction des pathologies ?*

*De plus, nous proposons d'encourager le travail en équipe pluridisciplinaire avec le médecin généraliste comme pivot et ainsi de lui laisser une place de coordinateur au sein du parcours de santé.*

*Il pourrait être également encourageant d'accentuer la rémunération sur objectifs de santé publique.*

*Les pharmaciens pourraient aussi prendre une place plus importante dans l'accompagnement des patients...*

#### **2/ Comment s'assurer que le médecin respecte son obligation de formation médicale continue ?**

Les médecins sont-ils suivis ? Ont-ils un médecin traitant ? Sont-ils régulièrement formés ?

*Serait-il possible de renforcer le contrôle des médecins généralistes pour s'assurer de leur capacité à exercer leurs fonctions et en complément les encourager à se former en étant encadré par un organisme neutre.*

#### **3/ La connaissance du coût réel d'une consultation encouragerait-elle une prise de conscience du patient ?**

Pour certaines consultations, les médecins perçoivent plus de 25€ (cf. la ROSP, rémunération sur objectifs de santé publique). A combien s'élèvent annuellement les sommes versées aux médecins ?

*Serait-il envisageable de donner plus de visibilité au patient sur ce que coûte sa consultation (part réglée par le patient, part réglée par l'assurance maladie, part réglée par les mutuelles) ?*

### Contributions sur la thématique « Médicament »

#### **1/ Comment encourager la consommation de médicament générique ?**

Le taux de pénétration des médicaments génériques est passé de 40,1% en 2014 à 42,9% en 2015, selon l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), qui pilote le plan triennal 2015-2018, en faveur des génériques. L'objectif de 45% à trois ans est désormais très proche, pour une baisse des dépenses de médicaments de 350 millions d'euros.



MUTUALITÉ  
FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

[www.paca.mutualite.fr](http://www.paca.mutualite.fr)

Dans l'Hexagone, moins d'une boîte de médicaments remboursables sur trois est un générique, contre "trois sur quatre dans d'autres pays européens".

Cette retenue à la consommation de générique ne serait-elle pas essentiellement due à des doutes et une méconnaissance de ces produits ?

*Pourquoi ne pas accentuer la promotion de l'image du médicament générique afin d'améliorer les connaissances sur le médicament générique et surtout lutter contre des idées reçues, notamment en matière de sécurité et d'efficacité de ces médicaments ?*

## **2/ Comment limiter les dérives de l'automédication ?**

L'automédication est une façon de faire normale et responsable pour les 2/3 des Français. C'est une liberté de choisir de se soigner soi-même. Cependant, la prescription médicale facultative pour certains médicaments (ex. : sirop à la codéine) peut entraîner une consommation abusive et de lourdes conséquences.

De plus, si l'automédication n'est pas prise en compte par le médecin traitant dans le cadre d'un suivi de pathologie, elle pourrait interagir avec les traitements prescrits.

*Des progrès ne pourraient-ils pas être réalisés en mettant en place une réévaluation des prescriptions pour éviter les consommations abusives ?*

## **3/ L'observance des traitements est-elle responsable du gaspillage des médicaments ?**

Chaque année, des quantités énormes de médicaments finissent à la poubelle. En effet, selon des études menées par l'Igas, un médicament sur deux ne serait pas consommé, ce qui engendrerait une perte de 7 milliards d'euros par an.

Le respect du traitement et la bonne prise des médicaments entraînent un gaspillage des médicaments restant dans les boîtes.

*La solution ne serait-elle pas de faire la promotion du bon usage du médicament, de la réduction des coûts afin d'améliorer la confiance des patients dans le système de santé ?*

*La dispensation à délivrance individuelle nominative, pratiquée par les pharmacies hospitalières ne pourrait-elle pas s'étendre à toutes les pharmacies ?*

## **4/ Est-il possible de limiter les accords médecins/laboratoires ?**

Les médecins prescrivent plus facilement les médicaments des laboratoires avec lesquels ils ont passé des contrats...

*La solution ne serait-elle pas d'encourager la transparence et permettre aux patients de connaître les liens entre médecins et laboratoires ?*